

CONTRAT DE CONFIANCE 2020/2021



(Entre CLUB - EDUCATEUR -
PARENTS - JOUEUR)
US SAINT ANDRE
BASKET



CLUB/EDUCATEUR

Le club s'engage :

- 1- A assurer le bon fonctionnement des entraînements
- 2- A mettre à disposition un encadrement de qualité
- 3- Fournir le matériel nécessaire
- 4- A proposer une structure d'accueil organisée et structurée.

L'éducateur s'engage :

- 1- A éduquer sportivement les joueurs sans distinction de niveau de jeu dans le respect de TOUS
- 2- A faire jouer à leur niveau de jeu l'ensemble des enfants (matchs, plateau, tournois,...)
- 3- A informer les parents régulièrement sur l'évolution des enfants et sur les activités proposées.

PARENTS

Les parents s'engagent :

- 1- A être ponctuel aux entraînements et aux matchs et à prévenir les responsables en cas d'absence.
- 2- A accompagner les enfants et s'assurer de la présence d'un dirigeant afin de ne jamais laisser les enfants seuls (entraînements, matchs, tournois...)
- 3- A respecter les décisions des éducateurs (constitutions de groupe, temps de jeu...)
- 4- A encourager tous les enfants, sans tenir compte des victoires ou défaites
- 5- A être fair-play, et ne pas tenir de propos désobligeants vis-à-vis des adversaires, des arbitres et des joueurs et entraîneurs.
- 6- A participer à la vie du club (tournoi, manifestations...)
- 7- A accompagner autant que possible son enfant aux matchs à domicile/extérieur et effectuer l'entretien des

JOUEUR/JOUEUSE

Nom :

Prénom :
.....

Je m'engage :

- 1- A dire bonjour et au revoir, et rester souriant et poli
- 2- A arriver à l'heure à chaque entraînement avec mon sac de sport (chaussures, tenue de sports, bouteille d'eau)
- 3- A respecter les autres joueurs, débutants ou confirmés, les entraîneurs et les dirigeants
- 4- A respecter le matériel (ballons, dossards, vestiaires)
- 5- A prendre l'habitude de la douche après chaque match ou entraînement, à changer de vêtements dans les vestiaires.
- 6- A transmettre les informations du club à mes parents
- 7- A tenir au minimum 3 tables durant la saison.

DISCIPLINE

Un supporter ou insupportable ? En cas de non-respect des règles élémentaires de vie commune, de discipline et de comportement sportif envers les autres adhérents, entraîneurs, dirigeants, parents, arbitres, matériel ou locaux conformément aux dispositions prévues dans le règlement intérieur. Le club se réserve le droit de suspendre tout adhérent de l'activité, que ce soit de manière temporaire ou définitive et après que ce dernier ait été invité à

**Signature Président/
Educateurs**

Signatures Parents

Signature Enfant

